



## Diffamation et ingérence en tant que sociétaire en coopérative

-----  
Par Ricked

Bonjour,

Je suis sociétaire à la C\*\*\*P (je détiens donc des parts dans cette coopérative), il s'agit d'une cooperative type centrale d'achat pour artisans du bâtiment. Le service a subi des baisses de qualité depuis un moment. J'ai eu pas mal de soucis de livraison, logistique, casse etc.

J'ai fait un sondage que j'ai envoyé à tous mes co-sociétaires pour avoir leur retour là-dessus et voir si c'était général ou si j'étais le seul (je sais que je ne suis pas le seul par divers témoignages directs).pour information nous avons une page dédiée sur le site de la coopérative avec tous les contacts de chaque adherent. J'ai également intégré les salariés (contacts disponibles sur un organigramme).

Cette opération n'a pas du tout plu au conseil d'administration (petit groupe de sociétaires supposés représenter l'ensemble des sociétaires), ils me reprochent d'avoir fait ingérence etc... Le directeur a même écrits aux salariés pour leur "conseiller" de ne surtout pas répondre a ce sondage.

Ils m'ont invité" par mail à venir au prochain conseil d'administration, de toute évidence pour me signifier mon expulsion. (J'ai aussi reçu un recommandé que je n'ai pas encore lu)

Selon moi ils n'en ont pas le droit (j'ai lu le règlement intérieur et les documents signés lors de l'achat des parts).

De plus ils ont envoyé un mail à tous les sociétaires pour signaler que ce que je faisais n'étais pas bien du tout etc, selon moi les propos sont diffamatoires.

De plus ils utilisent une adresse mail perso pour me contacter alors qu'ils ont la pro, je pense qu'ils sont à côté niveau RGPD.

Bref le climat social dans la structure est au plus bas depuis des années, certains licenciements abusifs de salariés ont même été rejetés en appel de prudhomme par exemple.

J'ai besoin d'anticiper cette potentielle radiation et faire valoir mes droits mais aussi obtenir réparation (via message d'excuse public par exemple) pour les propos que je juge diffamatoire et l'exposition publique (plus de 600 membres tout de même).

Je le tiens a votre disposition pour répondre a toutes les questions qui pourraient vous être utiles.

Merci d'avance pour votre aide.

PS : je parle de sociétaires au sens où comme mes confrères adherents, nous possédons des parts dans cette structure, elle a été créé par et pour les artisans il y'a maintenant plus de 40 ans.